

CH_VB 2003-2257 6675 vom 12. Juni 1995

Bundesverwaltung, 1995-06-12, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2003-2257_6675

FR: CH_VB 2003-2257 6675 du 12 juin 1995

IT: CH_VB 2003-2257 6675 del 12 giugno 1995

Volltext

2003-2257 6675 Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT) Normes techniques pour appareils à gaz¹ En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux appareils à gaz, dans le sens de l'art. 2, al. 2 de l'ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.11). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE). Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par le seco ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur. 4 novembre 2003 seco – Direction du travail Installations et appareils technique: Marcel Berthoud

¹ Voir également FF 1995 III 1341, 1996 I 336, III 126, V 502, 1997 IV 503, 1999 8988, 2000 5636, 2001 3939, 2002 2469, 2003 4871 5545

6676 Annexe Normes techniques pour appareils à gaz Numéro Titre Référence journal off.-CE EN 297/A2 Chaudières de chauffage central utilisant les combustibles gazeux – chaudières des types B11 et B11BS équipées de brûleurs atmosphériques dont le débit calorifique nominal est inférieur ou égal à 70 kW 2002/C 262 EN 416-1/A3 Tubes radiants suspendus à monobûleurs à usage non domestique utilisant les combustibles gazeux – Partie 1: sécurité 2002/C 244/04 EN 419-1/A3 Appareils surélevés de chauffage à rayonnement lumineux au gaz, à usage non domestique – Partie 1: Sécurité 2003/C 214/03 EN 777-1/A3 Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non-domestique – Partie 2: Système D, Sécurité 2002/C 244/04 EN 777-2/A3 Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non domestique – Partie 2: système E, sécurité 2002/C 244/04 EN 777-3/A3 Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non domestique – Partie 3: système F, sécurité 2002/C 244/04 EN 777-4/A3 Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non domestique – Partie 4: système H, sécurité 2002/C 244/04

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT). Normes techniques pour appareils à gaz In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2003 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 43 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 04.11.2003 Date Data Seite 6675-6676 Page

Pagina Ref. No 10 127 809 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.